



Donation de terrain et le parceliser

Par **lalie 974**, le **24/06/2011 à 20:52**

Bonjour,
Je souhaite me renseigner sur la procédure à suivre concernant la donation de terrain des parents aux enfants et avoir une idée du budget nécessaire à ce partage.
En fait mes parents possèdent un terrain agricole qu'ils souhaitent parceliser afin de le partager entre leurs quatre enfants.
Que devons nous faire ? Contacter un notaire un géomètre ? Combien peut coûter cette démarche ? Qui décide du découpage ? Dans quel délai cette procédure peut-elle aboutir ?
J'habite à la Réunion.
Merci de me donner des éléments de réponses.
Cordialement
Ps: ce sont mes parents qui doivent faire les démarches ou bien je peux le faire pour eux ?

Par **fif64**, le **24/06/2011 à 22:48**

Si vous entendez diviser le terrain pour faire de l'exploitation agricole, il vous suffit de contacter un géomètre qui établira un document d'arpentage, et une fois établi, vous irez voir le notaire.
Si par contre vous divisez en vue de construire (si les terrains sont constructibles), il faudra obtenir une autorisation d'urbanisme.
En ce qui concerne le coût, tout va dépendre de la valeur des terrains donnés.